

Règlement de la consultation (RC)

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources
15 avenue du général de Gaulle
19 260 Treignac
05.55.73.45.92.

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Objet de la consultation :

**Travaux de remplacement d'un ouvrage busé par un pont cadre
sur le ruisseau du Monteil**

Délai de remise des offres :

Date limite de réception : **22 / 05 / 2026**
Heure limite de réception : **12 H 00**

ARTICLE 1 Objet de la consultation

Le prestataire sera chargé de réaliser les travaux suivants :

- Suppression de l'ancien ouvrage
- Mise en place d'un pont cadre
- Remblaiement et remise en état du site

ARTICLE 2. Conditions de la consultation

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est passée par procédure **adaptée** en application des articles L2123-1 du code de la commande publique.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Le présent marché est composé d'un lot unique pour l'exécution des travaux cité à l'article 1.

2-3. Variants

La proposition de variantes concernant des solutions techniques est autorisée. Les variantes éventuellement proposées devront faire l'objet d'un devis complémentaire, distinct du devis initial.

2-4. Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2-5. Délai de réalisation

Les travaux seront à débiter dans un **délai d'un mois après émission de l'ordre de service**. Les travaux devront être achevés dans un **délai de 15 jours** après le commencement du chantier.

2-6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **90 jours ouvrables**; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 : Déroulement de la consultation

Le dossier de consultation du présent marché de travaux est téléchargeable sur le **site internet de la CCV2M** :

- > **Adresse** : <https://www.ccv2m.fr/>
- > **Rubrique** : « *Actualités / Marchés publiques* »

Des visites de chantier préalables pourront être organisées sur sollicitation des entreprises souhaitant postuler. Ces visites préalables sont facultatives mais **vivement recommandées** pour permettre à chaque candidat de réaliser une évaluation optimale du besoin.

Personne à contacter pour toute demande de renseignement :

Mme Alexia RODRIGUES (technicienne rivières – CCV2M)

06.47.11.06.30 ou 05.19.67.01.03

rivieres@ccv2m.fr

3-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Le devis estimatif à compléter

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

- **Justificatifs de candidature**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (formulaire DC1)
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)

- **Contenu de l'offre**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Le règlement signé,
- L'acte d'engagement complété et signé,
- Le cahier des charges signé,
- Le détail estimatif (devis) complété et signé,

- **Pièces facultatives pouvant être jointe à la candidature**

- Présentation des qualifications et compétences spécifique de l'équipe d'intervention
- Références de travaux similaire de mois de 5 ans

ARTICLE 4. Examen des offres et négociation

Article 4.1 - Critères de sélection des candidatures

1. Déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment complétés et signés,
2. Capacités professionnelles, techniques et financières

Article 4.2 - Critères de jugement des offres

Sur la base du devis détaillé proposé par l'entreprise, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Tout élément complémentaire fourni dans la candidature et permettant de juger des compétences de l'entreprises, pourra être pris en compte dans le jugement des offres

Cas des offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 4.3 - Négociation

Après une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'audition/négociation. La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier. L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 4.4 – Attribution du marché

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. Les attestations et certificats permettant de prouver que l'entreprise à satisfait à ses obligations fiscales et sociales sont à **fournir par l'entreprise retenu uniquement**, au moment de l'attribution du marché.

La nature des documents demandée est la suivante :

- Attestation fiscale (liasse 3666)
- Attestation de vigilance de l'URFASS ou équivalent

Article 4.5 – Notification du marché

Après attribution du marché par le conseil communautaire, l'entreprise retenue sera informée du résultat de la consultation dans un courrier (envoyé par mail).

Néanmoins, la notification définitive du marché ne pourra être effectuée **qu'après obtention des arrêtés de subventions sollicités pour cette opération.**

Article 5. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront transmises en une seule fois, avant la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent règlement.

Elles seront déposées à l'adresse mail suivante : rivieres@ccv2m.fr

Nom de l'entreprise :

Représentée par :

A le/...../.....

Signature et cachet de l'entreprise